

Édito



Je ne pouvais clôturer cette fin d'année sans vous féliciter pour votre participation dans l'une des plus grandes opérations menées par le SYROM. Le succès du bio-compostage repose en effet sur votre volonté affirmée – et je dirai même plus votre engagement – de contribuer encore davantage à la bonne gestion de vos déchets.

Composter, c'est compléter le geste devenu élémentaire pour la majorité d'entre vous : le tri sélectif. Pour ce dernier, vos efforts sont très concrets d'un point de vue quantitatif et nous vous en remercions. Néanmoins, nous devons garder en ligne de mire les objectifs du Grenelle de l'Environnement qui visent à ce que 75 % des déchets d'emballages ménagers soient valorisés à partir de 2012. Rappelons que cela engage toutes les collectivités locales et l'éco-organisme Eco-Emballages : il s'agit d'un objectif global et d'un effort national. Vous trouverez justement dans cette lettre tous nos conseils pour améliorer votre geste de tri. Par ailleurs, nous vous rappelons la pratique du bio-compostage pour qu'ensemble nous puissions diminuer les tonnages partant à l'incinération.

Cette lettre de fin d'année est également l'occasion de vous présenter l'un de nos grands projets pour l'année prochaine : la rénovation de trois de nos déchèteries. Une modernisation nécessaire qui contribuera, là encore, à valoriser au maximum nos déchets.

Vous adressant mes meilleurs vœux pour 2012 !

Dominique MARIE,
Président du SYROM

Bilan 2011 et perspectives

Une année vient de s'écouler, une nouvelle s'ouvre... L'occasion de revenir sur les opérations menées en 2011 et de rappeler les orientations du Grenelle de l'Environnement que nous devons suivre à l'avenir.

Le succès du bio-compostage

Lorsque l'on sait que l'un des principaux objectifs du Grenelle est de réduire les déchets à la source, le bio-compostage s'avère être un excellent moyen d'y contribuer. C'est pourquoi **le SYROM a souhaité mettre gratuitement à disposition de chaque foyer volontaire un composteur individuel**. Ce dernier peut en effet absorber jusqu'à 35% du contenu de votre poubelle marron, ainsi détournés du ramassage et de l'incinération des ordures ménagères. Lancée en mars 2011 sur 37 communes, l'opération bio-compostage fut une réussite grâce, bien sûr, à votre participation qui a dépassé toutes nos prévisions. Rappelons-le, le meilleur de vos déchets est celui que le SYROM n'a pas à traiter. Avec le bio-compostage, il est valorisé en engrais particulièrement utile à votre potager et vos plantations !

Optimiser le tri sélectif

Pour 2011, le bilan sur le tri est plus mitigé. Après avoir baissé entre 2009 et 2010, les quantités d'ordures ménagères résiduelles, que vous placez dans votre poubelle marron et qui sont apportées à l'incinération, augmentent légèrement. **Nos efforts pour 2012 devront converger vers un seul objectif : alléger notre conteneur marron**. Une ambition qui semble tout à fait réalisable compte tenu de votre implication dans le compostage des déchets de cuisine.

La quantité d'emballages et de journaux-revues-magazines que vous présentez dans vos caissettes augmente. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous mobiliser ! Néanmoins, **trier beaucoup ne signifie pas forcément trier bien**. Si notre bilan est plutôt positif en quantité, nous devons améliorer la qualité de notre geste. En effet, nos mauvais chiffres de 2010 se confirment en 2011 : **27 % des emballages collectés ne peuvent être recyclés**. Ces « refus », constatés au centre de tri Natriel, dus à nos erreurs de tri à domicile, repartent alors vers l'incinération... Pour mieux comprendre l'importance de la qualité du tri et les enjeux qui en découlent, nous vous invitons à lire la rubrique dédiée dans cette lettre.

Penser à l'éco-participation

N'oublions pas que parmi les objectifs du Grenelle figure également le principe de reprise du « 1 pour 1 ». Lors de l'achat d'un équipement, **vous payez une taxe dite d'« éco-participation » qui correspond à l'obligation de reprise en magasin**, ce dernier devant faire recycler le produit dans la filière *ad hoc* financée par cette taxe. Sont par exemple concernés : les piles, les ampoules, les cartouches d'impression domestique, les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), les batteries, les pneus, les médicaments et leurs emballages, les téléphones portables, les bouteilles de gaz... Si vous ne rapportez pas ce matériel usagé en magasin, vous paierez alors cette élimination une seconde fois par le biais de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Pensez-y !

CHIFFRES
» CLÉS

	2010	2011	
ORDURES MÉNAGÈRES >	Poids collecté en kg/an/hab. 280	Poids collecté en kg/an/hab.* 282	
EMBALLAGES >	19	20	
VERRE >	33	32	
PAPIER ET JRM >	21	21	

* Projection à partir des tonnages collectés de janvier à octobre 2011.



RÉDUISEZ VOUS-MÊMES VOS DÉCHETS : **COMPOSTEZ !**

Nous vous livrons dans cette rubrique, ou re-livrons pour les personnes volontaires qui sont venues aux réunions d'informations, le mode opératoire du bio-compostage. Nous espérons que notre article convaincra celles et ceux qui découvrent l'opération du SYROM. Et nous tenons à remercier les volontaires d'avoir récompensé, par leur participation, notre investissement et celui des communes.

Vous le savez peut-être, mais une opération sur le bio-compostage, ce n'était pas une première pour le SYROM. **Un projet très ambitieux et des résultats qui s'annoncent excellents !** Tel est le bilan de l'opération menée en 2011, la troisième et la plus importante jamais organisée par le Syndicat. Avec 37 nouvelles communes participantes cette année, et en comptant les précédentes opérations, **51 communes sur 55 adhèrent désormais au programme bio-compostage.** Pour le Syndicat, la satisfaction est grande !

Un investissement collectif

Réunions publiques dans les communes, organisation logistique, distributions de bio-composteurs, accompagnement sur le terrain... L'équipe du SYROM et les maîtres-composteurs ont trouvé un appui de choix parmi les maires, secrétaires de mairies, services techniques, tous mobilisés.

Dans un premier temps, Dominique MARIE, Président du SYROM, et Didier PIERRE, Vice-Président en charge du bio-compostage, ainsi que le prestataire fournisseur des composteurs, ont animé les réunions d'information auprès des maîtres-composteurs et des maires pour présenter les enjeux et le déroulement de l'opération. Ces derniers ont ensuite porté le projet dans leurs communes. Chacune d'elle a ainsi mis à disposition une salle pour la tenue d'une ou plusieurs réunions publiques d'information, toujours animées par le prestataire et toujours en présence de Dominique MARIE ou de Didier PIERRE. Les communes se sont chargées de la réception et du stockage des composteurs, puis ont assuré la diffusion de la communication par le biais de flyers et d'affiches fournis par le SYROM, ainsi que par leurs communications

municipales. Selon le calendrier établi, 28 communes ont été dotées entre les mois de mars et juin, puis les 9 autres communes durant le mois de septembre.

L'objectif initialement fixé pour cette opération était d'équiper 46 % des foyers de chaque commune participante. Il se basait alors sur les résultats obtenus lors des opérations précédentes. Mais depuis, ces résultats n'ont cessé de s'améliorer. À titre d'exemples, parmi les communes dotées lors des opérations précédentes, 70 % des foyers de Serville ou Puiseux ou encore 51 % des foyers d'Abondant sont équipés aujourd'hui.

Pour cette nouvelle opération, votre mobilisation ira-t-elle encore au-delà de nos espérances ?

Un relais indispensable dans votre commune

Dans chaque commune, un ou deux volontaires ont endossé le rôle de maître-composteur.

Délégués du Syndicat et/ou membres de l'équipe communale, ils se sont engagés avec ces dernières, conscients de l'enjeu et du plus que cette opération pouvait vous apporter. Leur mission : vous donner des conseils sur la pratique du compostage en complément des documents d'information fournis avec chaque composteur.

Si vous rencontrez la moindre difficulté, si vous avez une question, appelez le numéro vert 0800 802 422 (appel gratuit), rapprochez-vous du maître-composteur de votre commune, ou appelez le SYROM au 02 37 38 16 79.

CHIFFRES » CLÉS *

49 réunions publiques d'information organisées en 2011.

Environ **2600** administrés présents lors des réunions.

5640 composteurs livrés dans toutes les communes.

4 500 composteurs distribués aux administrés.

34 % des foyers des communes volontaires dotés d'un composteur sur cette opération.

Depuis 2003, sur le territoire du SYROM, plus de **8000** composteurs ont été mis à disposition des administrés dans les **51** communes volontaires, et **37 %** d'administrés volontaires pratiquent le compostage.

* Au jour de l'impression de ce document (Novembre 2011)

Pourquoi un tel engouement ?



Le compost est un amendement naturel qui améliore la structure du sol. C'est aussi un fertilisant qui apporte des éléments minéraux nécessaires à la vie de vos plantes. C'est donc un apport idéal et gratuit pour vos semis et plantations !

Vous pouvez ainsi utiliser votre compost pour :

- la plupart des arbustes, fleurs, rosiers, arbres fruitiers et légumes peu exigeants (betteraves, carottes, haricots, pois...) : **comptez 1 à 3 kg de compost au mètre carré chaque année ;**
- les petits fruits (cassis, framboisiers, fraisiers...) et les légumes gourmands (choux, courgettes, tomates, pommes de terre...) : **comptez 3 à 5 kg de compost au mètre carré par année ;**
- **vos jardinières** : constituez un mélange avec un tiers de compost, un tiers de terre et un tiers de sable.



Un engagement sur la durée



Parce que le SYROM est convaincu de l'intérêt du bio-compostage pour la préservation de l'environnement et la réduction de nos déchets à la source, il s'est engagé à honorer chaque demande de composteur dans les meilleurs délais. Les demandes continuent d'ailleurs d'arriver !

À l'instar du tri sélectif, ce nouveau geste vert doit devenir pour chaque habitant, une habitude pérenne. **Devant cette belle dynamique, nous vous encourageons à en parler à vos voisins et aux nouveaux arrivants sur la commune, pour que la dotation se poursuive.**

À chacun son bio-composteur



Vous avez laissé passer la réunion publique sur votre commune ? Notre article vous a convaincu et vous souhaitez vous procurer un bio-composteur ?

RIEN DE PLUS SIMPLE...

- Contactez votre mairie qui vous indiquera quand et où obtenir un composteur gratuitement.
- Une fois le composteur à votre domicile, choisissez dans votre jardin un endroit peu éloigné de la maison, sur une surface plane, un peu grattée, mi-ombre.
- Montez le composteur en suivant les indications de la notice de montage jointe.
- Déposez votre bio-seau dans votre cuisine de façon à y placer les déchets fermentescibles de la maison.
- Videz régulièrement le contenu du bio-seau dans votre composteur.



VOILÀ, VOUS ÊTES DÉSORMAIS PRÊTS À ADOPTER TOUS LES JOURS LE « NOUVEAU GESTE VERT »

Savez-vous bien composter ?

1)

Placez vos déchets fermentescibles dans votre composteur en respectant l'équilibre suivant :

- 2/3 du composteur avec vos déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café...);
- 1/3 avec les déchets de jardin (fleurs fanées, déchets du potager, tontes de gazon, feuilles mortes...).

2)

Alternez les déchets secs et les déchets humides.

3)

Mélangez bien, évitez de trop tasser votre compost et aérez avec une petite fourche.

4)

Variez la nature des déchets et évitez les gros éléments.

5)

Au bout de 6 à 9 mois, récupérez, en bas de votre composteur, votre compost, reconnaissable à sa bonne odeur d'humus.

Pour un jardin naturel, économique et facile d'entretien, découvrez les techniques du paillage, du broyage et de la tonte mulching : des pratiques complémentaires au bio-compostage.

Document « Jardinons autrement ! » disponible sur www.syromdrrd.fr, rubrique « documentation »

➤➤➤ PLUS PRÉCIS SUR LE TRI !

Alors que le Grenelle vise 75% de valorisation des déchets d'emballages ménagers pour 2012, le SYROM de la Région de Dreux obtient, à ce jour, un taux moyen de recyclage de 60%. Si le tri effectué par les habitants à domicile est plutôt bon en quantité, il reste perfectible en qualité. Et pour cause : plus d'un quart des emballages déposés dans les caissettes n'est pas accepté par les filières de valorisation. Le point sur la question.

Nous devons concentrer nos efforts pour nous améliorer sur la quantité de déchets valorisés qui dépend de la qualité de notre tri. Si, à quantité égale de déchets triés et collectés, la qualité du tri augmente, la quantité de déchets valorisés augmente. Il y a donc un gros effort à faire pour limiter les refus de tri car, en effet, tous les emballages ne sont pas recyclables !

Comment savoir si tel déchet est valorisable et s'il a sa place dans votre caissette jaune ?

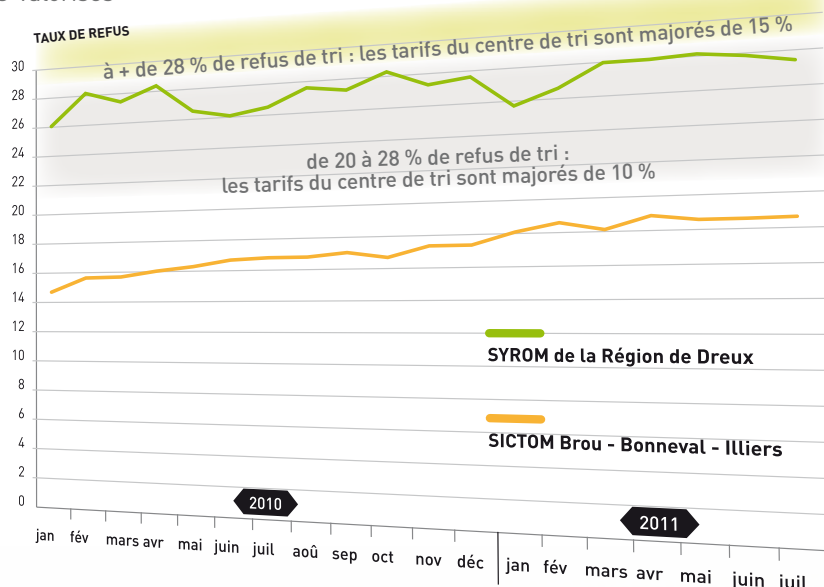
En vous rapportant aux consignes de votre mémo, de votre guide ou sur le site internet www.syromdrd.fr.

Sont recyclables uniquement les déchets figurant sur ces consignes. À la moindre hésitation, ne vous posez plus de questions et préférez la poubelle marron. **Mieux vaut trier un peu moins mais mieux, que beaucoup et maladroitement. Cap donc sur la qualité !**

Conséquences de nos erreurs

Au centre de tri, le contenu de vos caissettes est vidé sur un tapis pour être inspecté afin de vérifier que tout est bien valorisable. **Or aujourd'hui 27% de ce poids est refusé en raison d'erreurs que nous avons commises, la plupart du temps sans en avoir conscience.**

Ces « refus » sont renvoyés par camion vers l'incinérateur au même titre que les ordures ménagères. Entre le prix du transport et les pénalités imputées sur la mauvaise qualité du tri, **nos erreurs engendrent des coûts supplémentaires qui nous pénalisent tous, ruinant, de surcroît, nos efforts collectifs en faveur de l'environnement.**



CONSÉQUENCES DES TAUX DE REFUS DU SYROM

Tableau comparatif de l'impact des refus de tri du SYROM et de l'un des meilleurs syndicats d'Eure-et-Loir sur les prix du centre du tri.

“ **1 DÉCHET SUR 4 placé dans les caissettes n'est pas recyclable et devrait être éliminé avec les ordures ménagères, dans la poubelle marron.** ”

Les contenus humidifiés sont incinérés

Les repreneurs refusent le papier et les cartonnets d'emballages trop mouillés qui sont redirigés vers l'incinération. Alors pour éviter que vos efforts de tri ne soient gâchés par la pluie, la neige et le mauvais temps en général, pensez à protéger vos caissettes. Lorsqu'elles restent à l'extérieur et/ou le jour de la collecte, placez par exemple un carton ou une planche par-dessus.

Et les grands cartons ?

Les cartons de grandes tailles sont recyclables mais du fait de leur volume ils sont problématiques pour la collecte. **Mieux vaut les apporter en déchèteries où ils partent pour être valorisés.**

Exploration et analyse d'une caisse jaune

Pour vous aider à identifier les principales erreurs de tri récurrentes que nous retrouvons parmi les déchets d'emballages, nous avons passé une caisse jaune au peigne fin.



NOTEZ BIEN CEUX QUI NE DOIVENT PLUS Y FIGURER À L'AVENIR !

Tous les emballages ayant contenu des aliments gras (pizza, fast food, gâteaux, viandes...).

Les sous-emballages et sur-emballages plastiques sans exception (films de pack d'eau, sacs, sachets de viennoiseries).

Le polystyrène, la papier bulle.



Les barquettes en plastique transparent ayant contenu des pâtisseries, des viennoiseries, des fruits.

Les pots de yaourt, de fromage blanc, de crème fraîche, les barquettes de beurre.

Les jouets ou les éléments d'appareils électroménagers.

Les boîtes à œufs (qu'elles soient en carton ou en plastique).



AUTRE POINT IMPORTANT :

n'emboîtez pas les emballages les uns dans les autres, cela complique la tâche des agents du centre de tri, qui retriennent à la main les différents emballages par catégorie.



Plastiques recyclables ou non ?

Nous vous rappelons que notre centre de tri et nos repreneurs ne recyclent pas tous les plastiques (exemples : chaise de jardin, range-couverts, bassine...)

Sont recyclables les flaconnages rigides : bouteilles d'eau, de jus de fruits et soda, de lait, bouteilles de lessive, flacons de gel douche et de shampoing...

Si vous pouvez froisser facilement un déchet d'emballage plastique, il y a de fortes chances qu'il ne soit pas recyclable. C'est par exemple le cas des sacs plastiques, paquets de café, sachets de gâteaux, films emballant les packs de bouteilles...

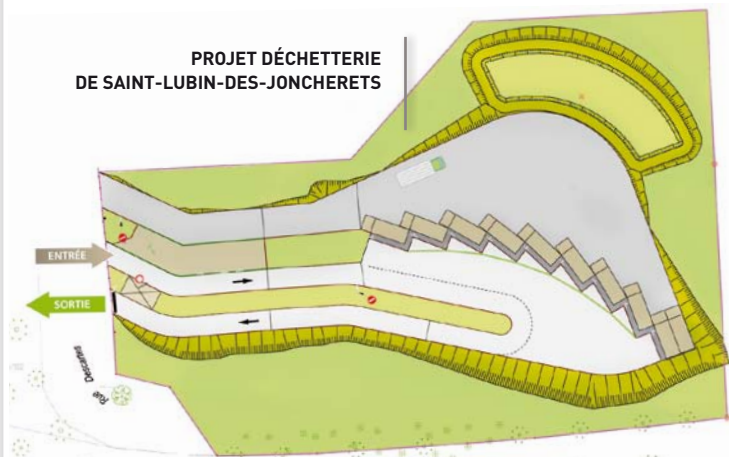
Direction :
la poubelle marron ! 



Les déchèteries entièrement **rénovées**

Comptant comme le plus important projet du Syndicat en 2012, le lancement des travaux de modernisation des trois déchèteries de l'Ouest est prévu pour le début de l'année. Objectifs : améliorer le service et répondre aux normes de sécurité en vigueur.

PROJET DÉCHÈTTERIE DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS



De l'extension...

La déchèterie actuelle de Saint-Rémy-sur-Avre sera agrandie grâce à la construction de trois quais supplémentaires qui faciliteront ainsi son fonctionnement. La structure sera également modernisée avec les travaux d'extension. Compte tenu de la place disponible limitée, la déchèterie pourra augmenter sa capacité d'accueil en termes de volume mais ne pourra accueillir que quelques flux supplémentaires. La déchèterie de Saint-Lubin, située à quelques kilomètres, permettra de répondre à cette attente.

... aux nouvelles structures

Les déchèteries existantes de Brezolles et Saint-Lubin-des-Joncherets seront détruites pour permettre la création de nouvelles structures plus adaptées. Elles permettront d'accueillir de nouveaux flux comme les D3E (collectés jusqu'à présent dans les trois déchèteries de l'Est) et certains déchets dangereux qui n'étaient pas acceptés auparavant.

DÉCHÈTTERIES

HORAIRES ÉTÉ du 1^{er} Mars au 31 Octobre

HORAIRES HIVER du 1^{er} Novembre au 28 Février

BREZOLLES

Lundi, Mercredi, Vendredi :
14h à 18h
Samedi : 8h à 12h et 14h à 18h

Lundi : 14h à 17h
Samedi : 9h à 12h et 14h à 17h

ST-LUBIN-DES-JONCHERETS

Lundi, Jeudi : 13h30 à 17h
Mardi, Vendredi : 9h à 12h
Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 17h

Lundi, Jeudi : 13h30 à 16h30
Mardi, Samedi : 9h à 12h

ST-RÉMY-SUR-AVRE

Lundi, Mercredi, Vendredi :
13h30 à 17h15
Samedi : 8h15 à 12h et
13h30 à 17h15

Mercredi : 13h30 à 17h15
Samedi : 8h15 à 12h et
13h30 à 17h15

Planning des travaux

Les travaux commenceront par la déchèterie de Saint-Lubin-des-Joncherets pour une durée d'environ 4 à 5 mois. Elle sera donc fermée et inaccessible au public pendant cette période. Les déchèteries de Saint-Rémy-sur-Avre et de Brezolles prendront le relais jusqu'à la fin des travaux pour être ensuite fermées simultanément pour une durée de 3 à 4 mois.

Les **DASRI** en question

Certains d'entre vous, patients en auto-traitement, nous interrogent sur ce qu'ils doivent faire de leurs seringues utilisées.

Au vu de la loi, par principe, et par souci de sécurité, le SYROM n'a pas mis en place de collecte spécifique des déchets d'activités de soin à risque infectieux (ou DASRI).

Ce que dit la réglementation

La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 est très précise à ce sujet. « En l'absence de dispositif de collecte de proximité spécifique, **les officines de pharmacies, les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale sont tenus de**

collecter gratuitement les déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement, apportés par les particuliers qui les détiennent. » Elle est renforcée par **les décrets des 22 octobre 2010 et 28 juin 2011 qui obligent « les pharmacies à distribuer et à collecter des boîtes à aiguilles »**, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur de déchets (REP).

Ces textes, attendus depuis au moins deux ans, justifient ainsi la position du Syndicat. L'entrée en vigueur de ces décrets est le 1^{er} novembre 2011. Nous souhaitons donc que vous puissiez trouver des bornes pour éliminer vos boîtes en pharmacie dans les meilleurs délais.

